COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 8 novembre dernier les membres de la Commission Permanente. Lors de cette réunion, la Commission Permanente a adopté une série de mesures relatives aux compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée Départementale. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) :**

SOLIDARITÉS SOCIALES

CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE

Le Département confie à la Mission Locale des Hautes-Pyrénées **l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans**.

À ce titre, la rémunération des conseillers assurant cette mission est intégralement assurée par le Département, soit un montant de **63 750 €** pour l'année 2024.

CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DES BARONNIES

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Baronnies est gestionnaire de la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA), une structure de 22 places qui accueille des personnes âgées autonomes ou avec une dépendance légère. Le CIAS dispose également d'un service autonomie à domicile (SAD), qui intervient auprès des résidents de la MARPA pour la réalisation d'actes de la vie courante (ménage, linge, préparation des repas…).

Le Département a décidé de financer ce SAD à hauteur de 112 800 € dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), dès lors que les agents de ce service interviennent exclusivement auprès des résidents de la MARPA.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL

Lors du vote du budget 2024, **l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de 7,96 M € au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR).** Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

CANTON DE LA HAUTE-BIGORRE

Les communes du canton de la Haute-Bigorre bénéficient du FAR à hauteur de 318 000 € dont, à titre d'exemple :

- **36 647 € à la commune de Montgaillard** pour des travaux de voirie.
- **97 573 € à la commune de Pouzac** pour la construction d'un atelier municipal.

CANTON DE LOURDES 2

Les communes du canton de Lourdes 2 bénéficient du FAR à hauteur de 448 000 € dont, à titre d'exemple :

- **4 150 € à la commune d'Ossun-Ez-Angles** pour des travaux sur le logement communal.

CANTON DU VAL D'ADOUR RUSTAN MADIRANAIS

Les communes du canton du Val d'Adour Rustan Madiranais bénéficient du FAR à hauteur de 729 000 € dont, à titre d'exemple :

- **6 824 € à la commune de Sombrun** pour la réfection de la place des Anciens Combattants.
- **13 282 € à la commune de Lascazeres** pour des travaux de rénovation de la salle du 11 novembre.

CANTON DE LA VALLÉE DES GAVES

Les communes du canton de la Vallée des Gaves bénéficient du FAR à hauteur de 847 000 € dont, à titre d'exemple :

- **10 643 € à la commune de Cheze** pour la sécurisation des gorges de Luz.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

FONDS D'URGENCE INTEMPÉRIE (F.U.R.I.)

La commune d'Aries-Espénan a sollicité une aide du F.U.R.I. pour des travaux de réfection du Pont de Coustou.

- **33 000 € ont été attribués par le Département pour permettre le financement de ces travaux de sécurisation.**

DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES

Dans le cadre du programme départemental de dynamisation des communes urbaines, **la commune de Barbazan-Debat a bénéficié d'un soutien financier du Département de 200 000 € pour la construction d'un restaurant scolaire**.

MOBILITÉS

TRAVAUX SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le Département assure l'entretien, l'aménagement et la sécurisation du réseau routier départemental.

À ce titre, il accompagne les communes pour la réalisation de travaux sur les sections de routes départementales en traverse d'agglomération :

- **14 677 € ont été attribués à la commune de Salles** pour l'élargissement d'un virage sur la **RD 102.**
- **23 000 € à la commune de Gazost** pour l'élargissement d'un virage avec reconstruction d'un mur de soutènement sur la **RD 7.**
- **20 000 € à la commune de Gardères** pour la mise en sécurité du carrefour giratoire existant entre le Chemin de Mélèzes et la **RD 47.**
- **6 720 € à la commune d'Escala** pour l'aménagement des abords de la Mairie et le réaménagement du carrefour entre la Rue des Sapins et la **RD 10**.
- **13 750 € à la commune d'Ilhet** pour l'aménagement de la place du village dans le cadre de son projet de création de l'atelier des marbres (**RD 107**).
- **3675 € aux communes de Chelle-Debat et Lamarque-Pontacq** pour le renouvellement des marquages axiaux ocre de sécurité (**RD 632 & RD 175**).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

CADRE DE VIE

OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

L'OPAH est un dispositif national visant à améliorer l'offre de logements (notamment locatifs sociaux) et à maintenir ou développer les services de voisinage de ces logements.

- Le Département subventionne les porteurs de projets d'OPAH. En 2024, **61 011 € ont été répartis entre 9 porteurs de projets**.

CRÉATION DE LOGEMENTS PRÊT LOCATIF À USAGE SOCIAL (PLUS) ET PRÊT LOCATIF AIDE D'INTÉGRATION (PLAI)

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier de l'Ophite à Lourdes, **le Conseil départemental a voté en 2020 son engagement financier pour la construction de 195 logements par l'Office Public de l'Habitat (OPH) à hauteur de 3,25 M€.**

À ce titre, le Département a répondu à une demande de l'OPH en date du 26 septembre dernier, en lui attribuant une **subvention de 613 000 € pour la construction de 13 logements PLUS et 21 logements PLAI**.

CONVENTION POUR LA GESTION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN FLUX DE RÉSERVATION

En contrepartie des garanties d'emprunt que le Département accorde aux bailleurs sociaux, ces derniers réservent des logements locatifs aux publics prioritaires, notamment au travers de conventions.

Une convention relative à la gestion en flux de réservations permet une mise en relation plus fluide et efficace entre l'offre et la demande et ainsi éviter que des logements disponibles ne soient vacants.

Le Département est déjà partenaire, sur ce modèle de convention en flux de réservation, avec les trois plus grands bailleurs sociaux des Hautes-Pyrénées : l'Office Public de l'Habitat (OPH 65), PROMOLOGIS et Erilia. **Le Département vient de signer ce même type de convention avec deux bailleurs sociaux supplémentaires, ICF Atlantique et SEMI Tarbes**.

CONTACT PRESSE :
Graham ELLUL - Tél. : 07 84 39 01 10
graham.ellul@ha-py.fr

HAUTES-PYRÉNÉES LE DÉPARTEMENT